

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,221 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. actu.legales.fr.

## Avis administratifs

7380584301 - AA

### Commune de MOUSSY-LE-VIEUX

#### Projet portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°130-2024 du 8 octobre 2024, le maire de Moussy-Le-Vieux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Marcel LINET a été désigné par le Tribunal administratif comme commissaire enquêteur titulaire et M. Joël CHAFFARD commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Moussy-Le-Vieux, du lundi 4 novembre au vendredi 6 décembre 2024 pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les lundi 4 novembre de 14 h 00 à 18 h 30, samedi 23 novembre de 9 h 00 à 11 h 15, vendredi 6 décembre de 14 h 00 à 18 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune :

<https://www.moussy-le-vieux.fr/>

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire.

**Damien LANNETTE-CLAVERIE,**  
maire de Moussy-le-Vieux.

7379628601 - AA

### Commune de MONTÉVRAIN

#### Droit de préemption urbain AVIS

Par délibération n° 2024-034 du conseil municipal du 26 septembre 2024, la commune de Montévrain a modifié le périmètre du droit de préemption urbain applicable sur toutes les zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation futures (AU). Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

La délibération ainsi que le plan délimitant le périmètre du droit de préemption urbain sont disponibles en mairie annexe, 6, rue de Copenhague, 77144 Montévrain, aux jours et heures habituels d'ouverture.

7379626801 - AA

### Commune de MONTÉVRAIN

#### Approbation de la révision n°2 du Plan local d'urbanisme AVIS

Par délibération n° 2024.033 du 26 septembre 2024, le conseil municipal de la commune de Montévrain a approuvé la révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le dossier complet du PLU révisé et le rapport du commissaire enquêteur sont disponibles en mairie annexe, 6, rue de Copenhague, 77144 Montévrain, ainsi que sur le site de la ville :

<https://www.montevrain.fr/urbanisme-et-amenagements/plan-local-durbanisme/plu-opposable>

Le PLU est également consultable sur le Geoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

7380110801 - AA



#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien du Bois Chantret » sur le territoire de la commune de Joiselle (6 éoliennes et 2 postes de livraison) présentée par la société SEPE du Bois-Chantret

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 4 novembre 2024 à 14 h 00, au vendredi 6 décembre 2024 inclus à 17 h 00, par arrêté préfectoral n° 2024-EP-188-IC sur la demande présentée par la SEPE du Bois-Chantret – filiale de la société ALTERRIC SARL, dont le siège social est situé 134, rue de Beauvais, 60280 Margny-lès-Compiègne, en vue d'obtenir, dans la dernière version de sa demande, l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter six éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Joiselle.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Joiselle et de Tréfol et lors des permanences de deux des membres de la commission d'enquête, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatifs à cette demande d'autorisation environnementale et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en mairies de Joiselle (place de la mairie, 51310 Joiselle) et de Tréfol (7, rue de la Bûche, 51210 Tréfol), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Joiselle, commune siège de l'enquête, à l'attention du président de la commission d'enquête ;
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5512> ou par mail à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante : [enquete-publique-5512@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5512@registre-dematerialise.fr).

Les membres de la commission d'enquête composée de MM. Fabrice DELAITRE, officier supérieur de l'armée de terre retraité, président de la commission d'enquête, Thierry MALVAUX, officier supérieur de l'armée de terre retraité, Jean-Fabrice DEVUNS Colonel de l'armée de terre retraité, commissaires enquêteurs titulaires ou leurs suppléants désignés par la décision n°E24000051/51 du 11 juin 2024 de M. le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègeront aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les observations éventuelles du public :

En mairie de Joiselle :  
Le lundi 4 novembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 ;  
Le samedi 23 novembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Le vendredi 6 décembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

En mairie de Tréfol :  
Le samedi 9 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 ;  
Le vendredi 15 novembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Le samedi 30 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairies de Joiselle et de Tréfol, lors des permanences en ces communes, et également sur le site : <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classesees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/Dossiers-ICPE-Autorisation>

isation/Dossiers-ICPE-Autorisation - Domaine-eolien/Parc-eolien-du-bois-chantret.

Le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de la Marne - service environnement et en mairies de Joiselle et de Tréfol et consultables sur le site internet des services de l'état dans la Marne : <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classesees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/Dossiers-ICPE-Autorisation-Domaine-eolien/Parc-eolien-du-bois-chantret>, pendant un an.

Le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. BOURGOIS-COLIN Théo, responsable du dossier, par mail à « [theo.bourgeois-colin@alterric.com](mailto:theo.bourgeois-colin@alterric.com) » ou par voie postale, à la société SEPE DU BOIS CHANTRET, filiale du groupe ALTERRIC, située 134, rue de Beauvais, 60280 Margny-lès-Compiègne.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr) », ou par voie postale à DDT 51 - service environnement - unité procédures environnementales - 40, boulevard Anatole-France, CS 60554, 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

**Châlons-en-Champagne,**  
le 7 octobre 2024  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de l'unité  
procédure environnementale  
Vincent Roger.

7380398001 - AA



#### Prescription de révision du P.L.U. AVIS

Par délibération du 2 octobre 2024, le Conseil municipal a décidé de :

- Prescrire la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.132-10 à L.132-13, L.424-1, L.151-1, L.153-11 du Code de l'urbanisme.

- D'adapter le règlement aux nouveaux textes législatifs et réglementaires.

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager, ainsi que l'environnement.

- Doter la commune d'un document d'urbanisme prenant en compte les dispositions de la loi portant Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR), de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN), de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience).
- Doter la commune d'un document d'urbanisme numérisé, conforme au standard validé par le conseil national de l'information géographique (CNIG), afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

De plus la révision prendra en compte les lois et les règlements L.103 et L.103.4 du Code de l'urbanisme les modalités de concertation suivantes, qui seront respectées pendant toute la durée de l'élaboration de projet :

- Mise à disposition du public des pièces du PLU en mairie au fur et à mesure de leur validation.
- Mise à disposition d'un registre pour consigner les remarques de la population.

- Exposition par le biais de panneau tout au long de la procédure.
- Informations dans le bulletin municipal et sur le site internet.
- Réunion publique avec la population.
- Un affichage en mairie pendant au moins un mois.
- Une publication dans 2 journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne Nord.
- Une information sur le site internet de la commune et dans le journal communal.

**Le Maire,**  
Jean-Michel BARAT

7380668001 - AA

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France unité départementale de Seine-et-Marne

#### Installations classées pour la protection de l'environnement AVIS ADMINISTRATIF

La société BHARLEY INDUSTRIES, dont le siège social est situé 1, rue Paul-Séramy à Le Mesnil-Amelot (77990), a déposé le 29 novembre 2023 et complété en avril, mai septembre 2024 et le 2 octobre 2024 un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour régulariser la situation administrative de son installation de préparation de produits alimentaires d'origine végétale, situé au 1, rue Paul-Séramy au Le Mesnil-Amelot (77990).

Un exemplaire du dossier complet et régulier de la demande précitée sera mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie du Mesnil-Amelot, du 31 octobre 2024 au 28 novembre 2024 inclus.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

- Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la consultation du public :
  - sur un registre ouvert à la mairie du Mesnil-Amelot ;
  - par courrier, à l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547) ;
  - par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Ile de France : [ud77.drieat-consultation@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud77.drieat-consultation@developpement-durable.gouv.fr)

- L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est M. le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2220 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou d'un arrêté de refus.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n°2024 DRIEAT UD77 155 du 11 octobre 2024 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société BHARLEY INDUSTRIES sont publiés sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne à l'adresse : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>

7380736201 - AA

Département de Seine-et-Marne

### Commune d'ISLES-LES-MELDEUSES

#### Plan Local d'Urbanisme PROLONGATION AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 11 octobre 2024, le maire d'Isles-les-Meldeuses a ordonné la prolongation de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme du 11 octobre 2024 au 26 octobre 2024.

A cet effet, Mme Delafosse Monique a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier d'enquête publique est consultable par le public à la mairie d'Isles-les-Meldeuses aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet :

<https://mairie-isles-les-meldeuses.fr/>  
Des observations peuvent être consignées dans le registre disponible en mairie, par voie postale : 5 rue de la Gare, 77440 Isles-les-Meldeuses ou par mail : [mairie.isles-les-meldeuses@laposte.net](mailto:mairie.isles-les-meldeuses@laposte.net)

Le commissaire enquêteur assure une permanence supplémentaire le : samedi 26 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

**Le Maire.**

7380721701 - AA

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France Unité départementale de Seine-et-Marne

#### Installations classées pour la protection de l'environnement AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

La société AMR, dont le siège social est situé Rond Point RD404 à Claye-Souilly (77410), a déposé le 26 août 2022 et complété le 8 décembre 2023 et le 4 octobre 2024 un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la régularisation d'une plateforme de valorisations de matériaux inertes sur la commune de Fresnes-sur-Marne (77410).

Un exemplaire du dossier complet et régulier de la demande précitée sera mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Fresnes-sur-Marne, du lundi 4 novembre 2024 au lundi 2 décembre 2024 inclus.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

- Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la consultation du public :

- sur un registre ouvert à la mairie de Fresnes-sur-Marne,
  - par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547)

- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Ile de France : [ud77.drieat-consultation@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud77.drieat-consultation@developpement-durable.gouv.fr)

- L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est M. le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 8 août 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2515 (Unité mobile de concassage et de criblage et centrale de traitement aux liants pour la valorisation de déblais de chantier pour une puissance totale maximale de 475 Kw) et de la rubrique n°2517 (Stations de transit de matériaux inertes pour une surface au sol maximale de 15 000 m2) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou d'un arrêté de refus.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2024 DRIEAT UD77 156 du 11 octobre 2024 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société AMR sont publiés sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne à l'adresse : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>

7380713601 - AA

### Commune de DAMPMART

#### Droit de préemption urbain (D.P.U.) AVIS

Par délibération du 27 juin deux mill vingt-quatre, le conseil municipal de la commune de Dampmart, 7, rue du Château, 77400 Dampmart a institué le droit de préemption urbain (D.P.U.) sur les zones urbaines : U & AU du Plan local d'urbanisme, approuvé le 21 décembre deux mille vingt-et-un.

Cette délibération et le plan qui lui est annexé délimitant le périmètre du D.P.U. peuvent être consultés à la mairie.

## Vie des sociétés

7380266401 - VS

### ON GAME

SARL  
Au capital de 9 000 euros  
Siège social :  
1 bis, boulevard Cotte  
95880 ENGHEN-LES-BAINS  
838 867 737 RCS Pontoise

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Selon AGE du 1er octobre 2024, l'ancien siège social est transféré, à compter de ce jour, au lieu suivant : 30, avenue de l'Europe, 77600 Bussy-Saint-Georges.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
Les gérants sont M. ROBIN Thibault demeurant 10, promenade Vasco-de-Gama, 93160 Noisy-le-Grand, M. MICHON Charles demeurant 49, rue Rouelle, 75015 Paris, et M. SHESTAKOV Artem demeurant 27, route de Gournay, 93160 Noisy-le-Grand.  
Dépôts légaux au RCS Pontoise et RCS Meaux.

7380406101 - VS



Société d'avocats  
6, rue du Louis-d'Or  
CS 50825  
35108 RENNES CEDEX 3

### DUBONSORT

Société par actions simplifiée  
Au capital de 40 000 euros  
Siège social :  
RN3 La Haute-Borne  
ZAC du Hainault  
77260 SEPT-SORTS  
488 069 089 RCS Meaux

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 29 juin 2024, il résulte que la société FITECO, domiciliée à Changé (53810), rue Albert-Einstein, parc technopole, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société AUDIT GESTION ET EXPERTISE, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029; il n'y a pas lieu de remplacer la société ARCHE ILE DE FRANCE, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis,  
Le Président.

7380151101 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ELWAKIL DE CORATION.  
Forme : SASU.  
Capital : 1 000 euros.  
Siège social : 21, rue des Pêcheurs, 77360 Vaires-sur-Marne.  
Durée : 99 ans.

Objet social : tous travaux de bâtiment, tous corps d'état, tous travaux de maçonnerie, de peinture, de carrelage, d'électricité, et de plomberie.

Cession d'actions et agréments : les cessions d'actions s'effectuent librement.

Président : M. ELWAKIL Eltantawy, demeurant au 21, rue des Pêcheurs, 77360 Vaires-sur-Marne.  
Immatriculation au RCS de Meaux.

La Marne  
Envoyez vos informations  
[redaction@journal-lamarne.fr](mailto:redaction@journal-lamarne.fr)